

## **REGLEMENT-TYPE N°2 - JEU INTERNET PAR TIRAGE AU SORT – BULLETINS DE PARTICIPATION SANS QUESTION**

**JEU CONCOURS « Votre avis nous intéresse ! Recevez un bon d'achat en vous inscrivant au tirage au sort pour tester nos délicieuses Céréales NESTLE NATURES BIO »**

### **1. Organisation du Jeu**

La société NESTLE FRANCE, Société par Actions Simplifiée, dont le siège social est situé au 34-40 rue Guynemer - 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculée au RCS de Nanterre ayant son siège social au 34 rue Guynemer, 92130 Issy-les-Moulineaux, France (ci-après dénommée la « Société Organisatrice »), organise du 15/02/21 au 07/03/21 inclus, un jeu sans obligation d'achat avec tirage au sort intitulé « Votre avis nous intéresse ! Recevez un bon d'achat en vous inscrivant au tirage au sort pour tester nos délicieuses Céréales NESTLE NATURES BIO »(ci-après dénommé le « Jeu »).

Ce Jeu se déroulera exclusivement sur Internet à l'adresse suivante  
<https://www.croquonslavie.fr/jeux/nestle-bebe/cereales-natures-bio>

### **2. Conditions de participation**

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse comprise), à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice et ceux de la société gestionnaire du Jeu ainsi que des membres de leur famille.

### **3. Annonce du Jeu**

Ce Jeu est annoncé sur les supports suivants :

- Envoi d'un email aux membres Baby&me
- Sur le site <https://www.croquonslavie.fr/jeux/nestle-bebe/cereales-natures-bio>

### **4. Dotations mises en jeu**

1200 participants recevront chacun deux bons d'achat d'une valeur unitaire indicative de 3€ pour l'un et 0,60€ pour l'autre valable aux choix du consommateur sur Céréales Vanille NATURES BIO **ou** Céréale Blé et Avoine NATURES BIO **ou** Céréale saveur Biscuit NATURES BIO valable 30 jours à compter de la date d'impression. Possibilité d'imprimer les 2 bons d'achats du 10/03/2021 jusqu'au 10/04/2021. Ces 2 bons peuvent être utilisés pour un seul achat ou deux achats distincts des produits listés ci-dessus.

En cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et/ou de valeur équivalente.

Le gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

La dotation est nominative, non commercialisable et ne peut pas être attribuée ou cédée à un ou des tiers.

## **5. Modalités de participation au Jeu**

Pour participer au Jeu, le participant doit :

Se connecter sur le site [<https://www.croquonslavie.fr/jeux/nestle-bebe/cereales-naturenes-bio> du 22/02/21 au 07/03/21 minuit, heure française

- s'inscrire en complétant le bulletin prévu à cet effet et en remplissant l'ensemble des champs obligatoires proposés du formulaire (notamment nom, prénom, adresse e-mail). Ces informations doivent être correctes et complètes afin de permettre la délivrance de la dotation en cas de gain.
- cocher la case « j'ai lu et j'accepte ce règlement »
- puis valider son inscription.
- La participation sera prise en compte au moment où la personne valide son inscription.

Une seule participation par foyer (même nom, même adresse ; une seule adresse électronique par foyer) sera acceptée.

Toute inscription, incomplète, frauduleuse et/ou non conforme au présent règlement, et/ ou comportant des informations inexacts ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Tout participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucune dotation. La Société Organisatrice se réserve alors le droit de remettre en jeu la dotation qui lui aurait été indûment attribuée.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires concernant l'identité et le domicile des gagnants. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du gagnant.

## **6. Détermination des gagnants**

Le tirage au sort aura lieu dans un délai d'une semaine à compter de la fin du Jeu et sera effectué parmi les bulletins complétés conformément au présent règlement.

Il ne sera attribué qu'une seule dotation par foyer (même nom, même adresse ; une seule adresse électronique par foyer) pendant toute la durée du Jeu.

## **7. Modalités d'obtention de la dotation**

Les gagnants recevront leur dotation à l'adresse mail qu'ils auront indiqué lors de leur inscription sur le site Internet dans un délai approximatif d'une semaine à compter du tirage au sort. Passé ce délai, le gagnant qui n'aurait pas reçu sa dotation dans un délai de deux semaines est invité à contacter le Service Consommateur Nestlé 0 809 400 412.

Tout gagnant qui n'aura pas réclamé sa dotation sera réputé avoir renoncé à celle-ci. Cette dotation pourra librement être remise en jeu par la Société Organisatrice, sans que celle-ci ne puisse voir sa responsabilité engagée de ce fait.

La Société Organisatrice fera ses meilleurs efforts afin de contacter les gagnants. Néanmoins si un des gagnants demeurerait injoignable, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à sa dotation.

## **8. Acceptation du règlement et accès au règlement**

### **8.1 Acceptation du règlement**

La participation à ce Jeu entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

L'utilisation de robots ou tous autres procédés similaires est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination de son auteur, pour toute la durée du Jeu.

### **8.2 Accès au règlement**

Le présent règlement est consultable sur le site du Jeu <https://www.croquonslavie.fr/jeux/nestle-bebe/cereales-naturnes-bio> jusqu'à 2 semaines après la clôture du Jeu.

## **9. Annulation / Modification du Jeu**

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité la présente opération en cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté.

Si au terme du Jeu, l'ensemble des dotations n'a pas été attribué, la Société Organisatrice se réserve le droit de prolonger le Jeu.

Toute modification du règlement fera l'objet d'un avenant et d'une information auprès des participants.

## **10. Contestation et réclamation**

En cas de contestation ou de réclamation relative à l'interprétation du présent règlement, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises dans un délai de quatre mois maximum après la clôture du Jeu au Service consommateurs – 34-40 rue Guynemer 92130 Issy les Moulineaux, numéro de téléphone : 0 809 400 412.

## **11. Responsabilité liée à l'utilisation du réseau Internet**

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Jeu.

La Société Organisatrice mettra tout en œuvre pour permettre l'accès au site du Jeu.

Pour autant, elle ne saurait être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet indépendant de sa volonté.

## **12. Protection des données personnelles**

Les données personnelles collectées sont nécessaires à l'organisation du Jeu et notamment à la prise en compte de la participation et à l'attribution des dotations aux gagnants. Elles sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice dans le cadre du Jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf accord des participants.

Elles seront conservées pendant la durée nécessaire à la gestion du Jeu, soit 5 mois après la fin de ce dernier. Dans le cadre de leur traitement, ces données pourront être transmises à des sous-traitants situés hors de l'Union Européenne. Pour en savoir plus, les participants peuvent consulter la [Politique Nestlé sur la Protection des Données Personnelles](#). Conformément à la réglementation, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations les concernant qu'ils peuvent exercer en écrivant au Service consommateurs – 34-40 rue Guynemer 92130 Issy les Moulineaux. En cas de réclamation non résolue directement avec la Société Organisatrice, les participants peuvent s'adresser à la CNIL (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>).

## **13. Loi applicable**

Ce Jeu et le présent règlement sont soumis à la loi française.